



Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	AIC SOLIDARITE ASBL		
Adresse (ssiège)	Avenue de Cîteaux 114, 1348 Louvain-la-Neuve		
URL site internet	www.aic-international.org/fr/aic-solidarite	Numéro BCE : 866065488	Attest. fiscale valable jusque 2030
Certificateur des comptes		Catégorie de taille légale (A-B-C-D) [1]	

Bilan	2024		2023		2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan	386.175,16 €	386.175,16 €	425.582,20 €	425.582,20 €	317.909,91 €	317.909,91 €
Actifs immobilisés 20/28	0,00 €		192,17 €		576,49 €	
Actifs circulants 29/57	385.720,13 €		425.230,06 €		317.037,24 €	
Comptes de régularisation 490/491	455,03 €		159,97 €		296,18 €	
Patrimoine 10/14		119.966,47 €		123.460,45 €		68.218,24 €
Provisions 16		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes > 1 an 17		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes < 1 an 42/48		52.090,20 €		70.283,61 €		24.899,44 €
Comptes de régularisation 492/493		214.118,49 €		231.838,14 €		224.792,23 €

Compte de résultats	2024		2023		2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services 60/61	120.846,90 €		131.381,42 €		94.054,38 €	
dont :						
• coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617 0,00 €		0,00 €		0,00 €	
• rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code : 0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles) 62	43.904,76 €		23.381,15 €		19.814,38 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges 63/64	657,17 €		1.719,85 €		1.261,21 €	
Chiffre d'affaires, etc... 70/72 + 74		23.316,60 €		35.283,40 €		18.337,52 €
Cotisations, dons, legs, subventions 73		140.455,88 €		131.849,91 €		99.881,79 €
Charges et produits financiers 65 - 75	2.896,69 €	1.039,06 €	5.862,48 €	50.453,80 €	7.954,79 €	4.338,53 €
Charges et produits exceptionnels 66 - 76	0,00 €	0,00 €	140.455,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges et produits 60/69 - 70/79	168.305,52 €	164.811,54 €	162.344,90 €	217.587,11 €	123.084,76 €	122.557,84 €

Total recettes brutes récoltes de fonds directes [2]		140.455,88 €		131.849,91 €		99.881,79 €
dons 731		119.425,48 €		131.849,91 €		97.706,16 €
legs 732		21.030,40 €		0,00 €		2.175,63 €
Total coûts récoltes de fonds directes	7.386,51 €		7.812,13 €		9.878,81 €	
Total résultat net récoltes de fonds indirectes [2]		21.203,00 €		24.734,00 €		15.941,00 €
Subventions publiques 733		0,00 €		0,00 €		0,00 €

	2024	2023	2022
Tension salariale (max/min. bruto, en ETP) [3]	:1	:1	:1

Frais d'administration générale (FAG)	12.821,55 €	8.593,31 €	7.213,62 €
Total coûts récoltes de fonds directes	7.386,51 €	7.812,13 €	9.878,81 €
Ratio FAG/Produits	8%	0,039493654	0,058858903
Ratio coût récoltes de fonds directes/ Total recettes brutes	5%	0,059250173	0,098905016
Ratio de dépenses impact [4]			

- [1] Voir article 14 du Règlement d'ordre intérieur de RE-EF : Catégorie A : Petite association ou fondation | B : Micro-société | C : Petite société | D : Grande société.
 [2] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des récoltes de fonds 'directes', et 'indirectes' c.à.d. qui concernent des activités (vente, sponsoring,...) qui génèrent une recette et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes.
 Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.
 [3] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au vérificateur aux comptes
 [4] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but sociétal.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Nom & fonction du certificateur [5] **WIBERTZ ALEXANDRA Sarahida Présidente**

Date **19/09/2025**

Signature

[5] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.